

SNU - IPP35

Enseigner, c'est construire et non subir...



Comment ne pas voir que derrière les gesticulations sur la lecture, la grammaire, les recettes d'autrefois , derrière les menaces, les sanctions, se profile une certaine conception de l'école ? L'enseignant devrait appliquer sans réfléchir, se conformer à la règle, celle du ministre, bien sûr.. Le ministre veut passer pour celui qui aura su réformer. Il n'aura pas vu, hélas, dans son message au ministère de l'éducation nationale, que sans liberté, il n'y a pas de progrès. Non, il n'aura pas su réformer. Il aura simplement déformé la mission qui nous est confiée. Peu importe que notre métier exige de la distance, de la mesure, de l'esprit critique ; qu'il n'est rien sans cette capacité à innover nous permettant de trouver les solutions les plus

adaptées à la difficulté des élèves.
C'est bien le cœur de notre métier qui est touché. Mais ce déni s'accompagne également d'une négation de l'élève et de sa diversité. Peu importe que les élèves ne soient pas identiques, qu'il existe en chacun d'eux une part irréductible de sensibilité, d'individualité qui rend illusoire tout recours à une méthode miracle.

L'autoritarisme ne fait pas autorité en matière d'enseignement !

Apprendre à lire
«**pas si simple !**»

ETIQUETTE
ADRESSE

janvier 2007
Supplément n°1 au bulletin
N°130
Prix : 1,2€

BULLETIN DE LA SECTION SNU - IPP D'ILLE-ET-VILAINE
Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC (FSU)
Fédération Syndicale Unitaire (Enseignement - Education - Recherche - Culture)
Tél. : 02.99.36.88.43. – Fax. : 02.99.36.43.00. -9, Avenue Chardonnnet 35000 RENNES
Site internet : <http://35.snuipp.fr>. Adresse électronique : snuipp35@wanadoo.fr

P
P
RE
SS
E
LA
POSTE

Déposé le 05/12/2006



ETIQUETTE ADRESSE

Scolarisation des élèves en situation de handicap

Plus de 105 000 élèves en situation de handicap sont actuellement scolarisés dans les écoles. Dans de nombreux cas, les enseignants sont confrontés à des situations très difficiles : isolement, absence d'AVS, de formation, de personnels spécialisés, de services de soins et de soutien, manque d'interlocuteurs, non prise en compte des effectifs des classes ... Pour éviter la désillusion et le découragement, le **SNUipp exige avec les associations les moyens et les actions d'information et de sensibilisation** (la création de véritables emplois statutaires nécessaires à l'intégration, la formation, l'accompagnement des enseignants...).

Le 20 janvier 2007, il faudra porter haut et fort toutes ces exigences, pour les personnels, pour le respect et la dignité de notre métier, pour que ce ministère mène une véritable politique de l'emploi et des carrières.

Pour participer à la manifestation du 20 janvier à Paris, contacter la section départementale du SNUipp :

SNUipp 35
9 AVENUE Chardonnnet
35000 RENNES

Par téléphone au 02 99 36 88 43
Par mel : snuipp35@wanadoo.fr

Participez et faites participer à la souscription pour aider au financement du TGV et des cars.



janvier 2007

C'est bien le moment d'y aller, ENSEMBLE.
Déplacement en train : 15 € départ 10h05 retour 20h
Déplacement en car : 10 € départ à 8h et retour 22h
Souscription à l'ordre du SNUipp35 qui permettra de couvrir le restant des frais

Le gérant du bulletin : HUGUES ROLLAND —CPPAP 0310 S 07234 - Imprimé par nos soins.
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNU-ipp 35. Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant ou les faire effacer en vous adressant au SNU-ipp 35, 9, avenue Chardonnnet 35000 RENNES.

Inscriptions auprès de la section
Au 0299368843 Par mel : snuipp35@wanadoo.fr

Pression sur le remplacement

La modification des modalités de versement de l'ISSR entraîne des pertes sèches pouvant aller jusqu'à un tiers de l'indemnité alors que le prix de l'essence a flambé. Mises en place en 1989, celles-ci avaient contribué à améliorer non seulement la situation des titulaires remplaçants mais plus généralement, l'organisation du remplacement dans le premier degré.

Alors que la sujétion spéciale était une reconnaissance de la difficulté de la mission de remplacement, cette remise en cause est inacceptable!

Direction et fonctionnement de l'école : du temps et des moyens!

5

À cette rentrée, la situation faite aux directrices et directeurs d'école s'est complexifiée. Les tâches se sont même alourdis. Contrairement à ce qu'affirme le ministère avec son protocole, tout cela pèse sur l'ensemble du fonctionnement de l'école. L'action revendicative du blocage administratif, poursuivie dans de nombreuses écoles, pose des problèmes à l'administration. La seule réponse est aujourd'hui des sanctions

**Frais de déplacement :
le compte n'est pas bon !**

Alors que les missions des personnels utilisant leur véhicule pour les besoins du service ne cessent de croître, occasionnant de nombreuses interventions, les crédits alloués aux remboursements des frais de déplacement ne cessent de se réduire. **Le SNUipp demande que les personnels soient défrayés sur la base des leurs frais réels et non sur la base d'enveloppes kilométriques qui ne correspondent plus aux besoins du terrain.**

Par ailleurs, il est urgent qu'une indemnisation correcte des personnels affectés sur plusieurs écoles soit assurée

Une formation initiale et continue en beau de chagrin

Surcharge de travail, validation, prise de fonction, articulation avec l'IUFM, ... des difficultés évidentes apparaissent liées à la précipitation et à la mise en oeuvre du stage filé. Des manifestations de colère et mouvements de grèves ont eu lieu, le dernier en date à l'IUFM de Bordeaux a mobilisé plus d'un PE2 sur 2 ! Par ailleurs, la dernière réforme des IUFM est aussi une occasion manquée de voir s'améliorer la formation et de fixer pour les générations futures un haut niveau de compétence. Enfin, une formation continue digne de ce nom disparaît au fil des trimestres dans les départements. **Réduire les moyens consacrés à la formation continue, c'est refuser de conduire les enseignants vers les leviers de la réussite des élèves**

Base Élèves : plus qu'un outil de gestion, un fichage des citoyens dès l'enfance.

Mercredi 20 décembre au siège du SNUipp 35, une assemblée réunissant collègues directeurs et adjoints et en présence des délégués du personnel SNUipp FSU 35 , Sgen CFDT 35 et SNUDI FO 35, a mis en avant la nécessité d'agir en cohésion. Les dangers liés à la création de la base élèves sont ceux liés à l'existence de tout fichier. Dans le contexte de la loi sur la prévention de la délinquance qui englobe et fait se recouper un certain nombre de sources, l'établissement d'une base de données faisant référence à des informations personnelles dès la plus tendre enfance nous fait craindre des dérives déjà observées dans d'autres cas de figures. La centralisation des informations au niveaux départemental et national augmente les occasions d'utilisation détournée et abusive. L'information des risques et la mobilisation contre l'établissement de tels fichiers, doit se faire certes à l'interne de l'Éducation Nationale mais de toute évidence au-delà. La prise de conscience citoyenne d'une surveillance passe par l'action conjointe avec les associations de parents d'élèves, du CORRESCO, de la Ligue des Droits de l'Homme, pour ne citer que celles là.

Carte scolaire

SNUPP

Sur fond de restriction budgétaire annoncée pour 2007, le système éducatif est menacé et fragilisé. Le ministère prévoit lui-même pour la rentrée prochaine une hausse des effectifs de plus de 46 400 élèves.

La carte scolaire qui se profile laisse donc entrevoir sur le terrain des mesures incompatibles avec les réels besoins des équipes enseignantes.

École maternelle

SNUIJP

Alors que nous savons tous que l'école maternelle est un facteur essentiel de la réussite scolaire des élèves, elle subit de nombreuses attaques : effectifs par classe en augmentation, recul de la scolarisation des enfants de 2-3 ans : de 36 % d'enfants de deux ans en 1990, nous sommes passés à environ 29 % aujourd'hui...
L'amélioration des conditions de scolarisation des élèves de maternelle est une urgence.